

Centre Communal d'Action Sociale
JPB/VB/MC/LL
Le 06/07/2020

AVIS

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire informe

Qu'en application des articles L 123-6, R 123-11 et R 123-12 du Code de l'Action Sociale des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins :

- D'un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**,
- D'un représentant des **associations de personnes âgées et de retraités**,
- D'un représentant des **associations de personnes handicapées**,

Au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner les personnes :

- **Dûment mandatées** par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département,
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social **dans la commune**,
- Qui ne sont pas fournisseur de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

DELAÏ IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard le 31 juillet 2020, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la Direction Générale des Services en Mairie contre accusé de réception.

Le Maire,
Président du CCAS



Jean-Pierre BLAZY

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire